

Le Directeur

ARRETE N°27-2026

RELATIF A LA PROCLAMATION DES RESULTATS DE
L'ELECTION COMPLEMENTAIRE DES REPRESENTANTS DES PROFESSEURS D'UNIVERSITE ET PERSONNELS
ASSIMILES A LA COMMISSION SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le Décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Vu le décret n°2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes,

Vu l'arrêté de nomination n°ESRS2433893A du 19 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Simon PERSICO à la direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques, notamment ses articles 13-1-2, 13-2, 16-1,

Vu l'arrêté n°21-2026 du 31 mars 2026 portant sur l'organisation des élections complémentaires des représentants des professeurs d'université et personnels assimilés à la Commission scientifique,

Vu l'arrêté n°24-2026 du 22 avril 2026 relatif à la recevabilité des candidatures pour les élections complémentaires des représentants des professeurs d'université et personnels assimilés à la Commission scientifique,

ARRETE :

Article 1^{er} : A la suite du scrutin ayant eu lieu le mardi 28 avril 2026 de 9h à 17h, le directeur de l'IEP de Grenoble proclame les résultats des élections complémentaires de deux représentants des professeurs d'université et personnels assimilés à la Commission scientifique (CS) de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble.

Article 2 : Les résultats du collège des professeurs d'université et personnels assimilés pour l'élection de deux représentants à la CS sont les suivants :

Résultats du dépouillement

Nombres d'électeurs sur la liste électorale	21
Nombre de bulletins dans l'urne	11
Taux de participation	52.38%
Nombre de suffrages valablement exprimés	11
Nombre de bulletins blancs	0

Sciences Po Grenoble

BP 48 – 38040 GRENOBLE Cedex 9

Adresse géographique : 1030 Rue des universités 38400 Saint-Martin d'Hères

Secrétariat Direction : Téléphone +33 (0)4 76 82 60 37 – Télécopie +33 (0)4 76 42 50 40

www.sciencespo-grenoble.fr

Le Directeur

Nombre de bulletins nuls (hors blancs)	0
Nombre de sièges	2

Résultats

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		% des suffrages obtenus	RESULTATS
	En chiffres	En lettres		
ROCHÉ Sebastian	10	Dix	90.91%	ELU
ZMERLI Sonja	11	Onze	100%	ELUE

Article 3 : Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'Institut d'études politiques et sur le site internet de l'établissement à la rubrique « Cadre réglementaire // Arrêtés du directeur // Electoraux ».

Article 4 : La direction générale des services de l'Institut d'études politiques de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 30 avril 2026

Le Directeur,
Simon PERSICO
Simon PERSICO

